

Dossier Retraite 2026

Faits saillants de l'étude de Mallette sur le coût de l'indexation du RREGOP et de son interprétation par l'Observatoire de la retraite (OR)

Objectif de l'étude :

Analyser le coût d'une pleine indexation des rentes du RREGOP (donc une seule formule de calcul de l'indexation qui s'applique pour toutes les années cotisées, au lieu de trois) - Mallette

Fournir un argumentaire social, économique et politique en faveur d'une bonification du régime pour préserver le pouvoir d'achat des retraités –
OR

Il existe 3 formules de calcul de l'indexation de la rente

L'indexation au RREGOP

- Années cotisées avant le 1er juillet 1982 :

Portion de la rente indexée à 100 % du TAIR (IPC)

- Années cotisées entre le 1er juillet 1982 et le 31 décembre 1999 :

Portion de la rente indexée selon le TAIR (IPC) – 3 %

- Années cotisées depuis le 1er janvier 2000 :

Portion de la rente indexée selon la plus avantageuse des 2 formules suivantes :

- 50 % du TAIR (IPC) au TAIR (IPC) – 3 %

État des régimes de retraite au Québec et au Canada

- Les régimes publics : un levier économique et social
- Au Québec, 72 % des participants à un régime de retraite à prestations déterminées (RPD) ne bénéficient d'aucune indexation
- Les RPD sont en recul dans le secteur privé, ce qui accroît les inégalités

Les régimes de retraite du secteur public

- Soutiennent l'économie (ex. : chaque 10 \$ de rentes versées génère jusqu'à 16,70 \$ de retombées économiques)
- Réduisent la pauvreté chez les aînés
- Favorisent une meilleure santé, stabilité et l'implication sociale des retraités

Faits saillants

- L'inflation réduit le pouvoir d'achat des retraités (au Québec, les prix des aliments ont augmenté de 38 % en 10 ans)
- Peu de régimes de retraite au Québec et au Canada offrent une indexation au coût de la vie : au Québec, seulement 0,2% des participants y ont droit
- Les RPD du secteur public comme le RREGOP sont les plus performants et les plus équitables, grâce à la mutualisation des risques et à de faibles frais de gestion
- Depuis 2002, la perte de pouvoir d'achat d'une rente du RREGOP atteint 18 % en 2025.
- Les femmes bénéficieraient plus particulièrement d'une meilleure indexation, car elles vivent plus longtemps, ont des revenus plus faibles et dépendent davantage d'un revenu garanti à vie
- Une pleine indexation du RREGOP coûterait environ 10,5 milliards de dollars et nécessiterait une hausse des cotisations à 14,05 % (actuellement à 9,09 %)

Constats

- Les personnes retraitées ET les personnes participantes au RREGOP bénéficieraient de l'amélioration de la formule d'indexation, ainsi que la société, l'économie et le gouvernement
- Il s'agit d'un outil qui permet de renouveler la discussion sur l'amélioration de la formule d'indexation du RREGOP

Des informations complémentaires suite aux recherches menées par l'Observatoire de la retraite dont fait partie l'AREQ sont disponibles sur le site internet de notre association...A vous de les consulter

Lise-Anne Pineault, responsable sectorielle du dossier retraite

Tribune des retraités : 6 associations de retraité(e)s représentant l'ensemble des secteurs public et parapublic (éducation, santé et fonction publique) et représentants du SCT (Conseil du trésor)

- 2023-2024 Pressions pour que le gouvernement mette sa part de l'indexation additionnelle
- Poursuite des discussions pour l'amélioration de la situation financière des retraités de l'État
- Prochaine rencontre : printemps 2025 (date à venir)

Coalition pour la dignité des aînés

Composition :

AREQ : Micheline Germain

FPEP : Stéphane Lapointe

Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (FSE-CSQ) : Guy Croteau

Syndicat de l'enseignement Val-Maska : Marc-Éric Plante

Syndicat du personnel de soutien du Cégep François-Xavier-Garneau : Stéphane Beauchemin

Santé du RREGOP

La dernière mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP indiquait un taux de capitalisation de 117,6 %. Le taux de capitalisation est le

taux déterminé et requis dans la caisse des participants pour payer les rentes des retraités actuels et futurs. Un taux de capitalisation de 117,6 % signifie qu'il y a 17,6 % de surplus dans la caisse pour prévoir le versement de la rente à l'ensemble des retraités au RREGOP

Indexation

Années cotisées avant le 1^{er} juillet 1982

- Portion de la rente indexée à 100% du TAIR

Années cotisées entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999

- Portion de la rente indexée selon le TAIR moins 3%

Années cotisées depuis le 1^{er} Janvier 2000

- Portion de la rente indexée selon la plus avantageuse des 2 formules :
- 50 % du TAIR ou TAIR – 3 %

Informations diverses :

- Quelle est la rente moyenne au RREGOP?
19 151 \$
(au 31 décembre 2020)
- Une personne retraitée qui retire une rente du RREGOP a-t-elle droit de retirer à la fois une rente de conjoint survivant de ce même régime?
Réponse : Oui
Elle peut cumuler autant de rentes de conjoint survivant que d'unions.

Comme vous le constatez, il n'y a pas grand-chose de nouveau mis à part l'indexation additionnelle qui nous a été versée.

Dossier à suivre

Lise-Anne Pineault, responsable sectorielle